



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU de l'Ain CAPD du 12 mars 2019

Mars, le champ des luttes ! Ce mois de mars est un mois riche de mobilisation pour les personnels : après la défense des droits des femmes le 8 mars, pour le climat les 15 et 16 mars, le 19 mars avec les salariés du privé, le 30 mars contre la loi Blanquer... La situation sociale en France est marquée par l'expression diverse et multiple d'un mécontentement social grandissant, par l'aspiration à une véritable justice sociale et fiscale, par la dénonciation des reculs sur les libertés publiques comme individuelles. Les annonces faites par le président de la République ou son gouvernement n'ont pas répondu aux attentes, alors que des lois portant atteinte aux libertés syndicales et de manifester sont votées, que les prix des produits de consommation courante continuent à la hausse, que la suppression de l'ISF n'est pas remise en cause, que le chômage progresse... Les personnels de l'Education Nationale ont en effet toutes les raisons d'être en grève le 19 mars, pour exiger avec l'ensemble des salariés du public et du privé :

- l'augmentation des salaires, par la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique,
- le retrait du projet de loi « de transformation de la fonction publique » qui permet de substituer des contractuels en CDD à des fonctionnaires et qui remet en cause ou fait disparaître les instances où les syndicats représentent les personnels (CAP, CT, CHSCT).

Parallèlement, les personnels de l'Education Nationale ont également tout intérêt à faire entendre leurs revendications spécifiques le 19 mars en exigeant le retrait du projet de loi Blanquer « école de la confiance » :

- Non aux établissements publics des savoirs fondamentaux qui fusionnent écoles et collèges permettant ainsi de faire un pas vers un statut unique d'enseignants polyvalents premier et second degrés, en contradiction avec les statuts particuliers des enseignants. La fusion des écoles et des collèges s'accompagnera, de fait, de la suppression de nombreux postes, dont ceux des directeurs, directrices d'école !
- Non au devoir de réserve imposé aux enseignants !
- Non à l'obligation faite aux municipalités de financer les écoles maternelles privées !
- Non à la remise en cause de l'école maternelle avec la possibilité laissée aux parents de scolariser leurs enfants dans des « jardins d'enfants » plutôt qu'à l'école de la république.
- Non à la remis en cause de la formation initiale et la création d'un vivier de contractuels composé d'AED-professeurs, jetables à tout moment en lieu et place d'enseignants fonctionnaires !

Autre sujet d'actualité : **les évaluations nationales mi-CP**. Nous ne reviendrons pas sur les nombreuses raisons qui remettent en cause la pertinence et l'utilité de ces évaluations, ayant déjà eu de multiples occasions de le faire.

Si l'objectif est d'évaluer le système éducatif, nous disposons déjà de beaucoup d'évaluations nationales et internationales et des évaluations sur échantillon sont suffisantes, nul besoin donc de les généraliser. A moins qu'il ne s'agisse d'utiliser ces évaluations pour imposer des pratiques, réduire la liberté pédagogique, pourtant nécessaire à l'efficacité d'enseignements adaptés aux besoins des élèves, voire pour évaluer le travail des enseignants au travers des résultats des élèves. Le ministère assure qu'il n'en est rien, il est permis d'en douter. Les premières pressions exercées par les corps d'inspection pour imposer telle méthode de lecture, l'usage d'un manuel, ou promouvoir des partis pris faisant fi de l'ensemble des résultats de la recherche n'ont qu'un but : imposer une idéologie pédagogique et mettre au pas les enseignants.

Lors de la CAPD du 17 janvier, l'ensemble des syndicats de l'Ain élus ont demandé le respect du libre choix des collègues de faire passer ou non les évaluations nationales mi-CP, avec une adaptation possible (temps, consignes, sélection des items...) et la non-remontée des résultats en demandant l'abandon de ce protocole d'évaluation.

À la suite du courrier que vous avez adressé aux écoles le 14 février, nous sommes sollicités par de nombreuses écoles. Nous n'imaginons pas une seconde que nos collègues, dont vous louez sans cesse et avec raison la professionnalité et qui suivent une position intersyndicale, puissent être inquiétés d'une quelconque manière.

Venons-en à l'ordre du jour de cette CAPD.

Les résultats des permutations sont tombés et les taux de satisfaction sont encore en baisse. Dans les départements, les élus du SNUipp-FSU sont mobilisés pour informer les personnels aussi complètement que possible des suites des opérations.

Avec un taux global de 23,47% de satisfaction, les résultats des mutations nationales restent, cette année encore, décevants. Il était de 23,69% en 2018, de 23,93 en 2017 et de 23,95 en 2016. En baisse aussi, les résultats des mutations obtenues au titre du rapprochement de conjoints. Le taux de satisfaction perd trois points, passant de 48,23% en 2018 à 45,16% cette année.

S'agissant des personnels bénéficiant de 100 points au titre du bénéfice de l'obligation d'emploi enregistrent un taux de satisfaction en forte baisse : 28,06% cette année contre 34,64% l'an passé.

A l'évidence, les modifications apportées par le ministère et sensées améliorer le « rendement » des opérations n'ont pas eu d'effets, elles ont au contraire encore dégradé une situation déjà très problématique.

Quoi qu'il en soit, le SNUipp-FSU a effectué un travail rigoureux de vérification des barèmes et transmis ses observations aux services de la rue de Grenelle. Il réclame également la tenue d'une commission paritaire nationale aujourd'hui refusée par l'administration. Il ré-interviendra néanmoins sur toutes les situations repérées à l'occasion d'un groupe de travail « bilan » dont la date reste à déterminer.

Mobilité toujours, mais à l'échelle de l'Ain : le report du **mouvement départemental**, annoncé la semaine dernière, confirme les craintes que nous avons. Le ministre, par sa volonté unilatérale de revoir le mouvement partout en France, met en difficulté les enseignants. Nous pensons aussi aux personnels administratifs qui découvrent dans l'urgence de nouveaux outils informatiques et qui sont eux mis sous pression ! Le ministère veut imposer une remise en cause des règles du mouvement intra-départemental des enseignants des écoles. Nous n'acceptons pas ces mesures qui ne permettront plus aux représentants du personnel de jouer leur rôle, et rendant ainsi le mouvement opaque, et qui dégraderont durablement les conditions de mobilité et d'affectation.

C'est pourquoi, Mme l'IA-DASEN de l'Ain, nous exigeons avec l'UNSA et Force Ouvrière :

- Le maintien du barème départemental 2018,
- La suppression des postes à profil,
- Le caractère non obligatoire des nouveaux vœux géographiques,
- Le maintien de la nomination à titre provisoire sur un poste non précisément demandé,
- L'examen des notes de service départementales du mouvement en CAPD,
- Le maintien de la seconde phase du mouvement avec formulation de vœux précis.

Un rassemblement avec audience et remise des signatures est programmé devant l'IA ce mercredi 13 mars à 14h30, journée nationale d'actions unitaires.

Si le SNUipp-FSU 01 se mobilise dans un cadre unitaire, c'est pour défendre les droits de l'ensemble des enseignants !